

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 19 février 2020 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

- 
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée  
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec  
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec  
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec  
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec  
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette  
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume

### **Ouverture de la séance**

---

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#### **CA-2020-0064**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **CA-2020-0065**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 5 février 2020**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 5 février 2020, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Communications écrites au conseil**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

### **Adoption des résolutions**

---

**CA-2020-0066**

#### **Adjudication d'un contrat pour des machines distributrices de produits industriels à l'incinérateur (Appel d'offre public 61289) - AP2019-881 (Ra-2176)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à *Équipement Industriel Polar inc.*, le contrat pour des machines distributrices de produits industriels à l'incinérateur, pour une durée de trois ans, de la date d'adjudication au 31 décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 61289 et aux prix unitaires de sa soumission du 16 décembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-0067**

#### **Entente entre la Ville de Québec et *Technologies UEAT inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation de UEAT aux États-Unis et en Europe* - DE2019-339 (CT-DE2019-339) — (Ra-2176)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Commercialisation de UEAT aux États-Unis et en Europe*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies UEAT inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-0068**

**Entente entre la Ville de Québec et *Pharma in silica inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Améliorer la chimiothérapie grâce à un nano vecteur de silice* - **DE2019-343** (CT-DE2019-343) — (Ra-2176)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Améliorer la chimiothérapie grâce à un nano vecteur de silice*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Pharma in silica inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-0069**

**Bail entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec*, relatif à la location d'une parcelle de terrain située dans le secteur de l'Anse au Foulon pour l'exploitation d'une piste cyclable - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2020-039** (CT-DE2020-039) — (Ra-2176)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel l'*Administration portuaire de Québec* loue à la Ville de Québec une parcelle de terrain située dans le secteur de l'Anse au Foulon pour l'exploitation d'une piste cyclable, connue et désignée comme étant une partie des lots 2 077 177 et 1 213 550 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une durée de sept ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2026. Pour la première année du bail, aucun loyer ne sera exigé de la part du locataire. Pour la deuxième année, le loyer annuel sera de 46 212,48 \$, plus les taxes applicables. Pour les années subséquentes, le loyer sera indexé annuellement selon l'*Indice des prix à la consommation*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-0070**

**Renouvellement du mandat d'un administrateur au sein du conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec* - OM2020-001 (Ra-2176)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de renouveler le mandat de monsieur Francis Cossette, à titre de représentant de la Ville de Québec pour siéger au conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec*, pour un mandat de trois ans ou jusqu'à la nomination de son remplaçant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-0071**

**Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Sylvain–A Langlois (ID. 011300) à titre de directeur du Service du traitement des eaux - RH2020-097 (CT-RH2020-097) — (Ra-2176)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Sylvain–A Langlois (ID. 011300), pour agir à titre de directeur du Service du traitement des eaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-0072**

**Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Wilfrid-Hamel - Arrondissement des Rivières - **TM2019-256** (Ra-2176)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver les modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Wilfrid-Hamel :

« Il est interdit à tout conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette de faire demi-tour sur le boulevard Wilfrid-Hamel, sur l'approche est, à l'intersection de la rue A.-R.-Décary. Cette interdiction s'applique en tout temps. »

L'annexe III onglet I est modifiée en conséquence.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-0073**

**Entente de règlement, transaction et quittance relatifs aux dossiers de Cour 200-17-021444-146 et 200-17-026557-173 (Allen Entrepreneur Général inc. c. Ville de Québec et al.) - **AJ2020-002** (CT-AJ2020-002) — (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de règlement, transaction et quittance entre *Allen Entrepreneur Général inc.*, *Zurich Compagnie d'assurance SA*, *Norda Stelo inc.*, *Dessau inc.*, *Labo S.M. inc.*, *Inspec-Sol inc.* et la Ville de Québec dans les dossiers de Cour 200-17-021444-146 et 200-17-026557-173, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au règlement hors cour joint au sommaire décisionnel;
- 2° le Service des finances à verser un montant de 740 000 \$, plus les taxes applicables, en guise de règlement complet en capital, intérêts, indemnité additionnelle, frais de justice et taxes;
- 3° les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit règlement hors cour, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Adjudication d'un contrat pour la mise à jour de la solution de gestion des investissements et de la dette (Dossier 73109) - AP2020-038 (CT-2463861) — (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à *Berger-Levrault Canada ltée*, le contrat pour la mise à jour de la solution de gestion des investissements et de la dette, de la date d'adjudication au 31 décembre 2024, conformément à sa proposition, pour une somme de 544 465 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées au contrat de licence et de service joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser le directeur du Service des approvisionnements à signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le Service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec - Lot 3 (Appel d'offres public 50788) - AP2020-053 (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 438 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), au contrat adjugé à *Bell Mobilité inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0044 du 6 février 2019, relative au contrat pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le *Service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec* (SÉRAQ) - Lot 3, pour la période se terminant le 5 février 2027, à l'exception du volet 1 qui se terminera le 5 février 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du Centre de services partagés du Québec pour les services de revue de presse écrite et veille des médias électroniques (radio et télévision) (Dossier 73094) - AP2020-054 (CT-2466203) — (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre de services partagés du Québec* (CSPQ) pour des services de revue de presse écrite et veille des médias électroniques (radio et télévision), et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes;
- 2° le Service des approvisionnements à compléter les démarches afin de faire adhérer la Ville de Québec au regroupement d'achats du *Centre de services partagés du Québec* (CSPQ), pour une période de trois ans débutant au printemps 2020 (date officielle à confirmer par le CSPQ), jusqu'au 31 mars 2023;
- 3° le mandat au directeur de la Section acquisitions biens et services techniques du Service des approvisionnements comme représentant autorisé de la Ville de Québec à confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-0077**

**Adjudication d'un contrat de services à une agence de communication créative – Campagne publicitaire, stratégie et créativité média sur la sécurité routière (Appel d'offres public 64685) - AP2020-065 (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à *Ogilvy Montréal inc.*, le contrat pour les services d'une agence de communication créative pour la conception et la réalisation d'une campagne publicitaire et la stratégie et créativité média sur la sécurité routière, selon les tarifs soumis le 10 décembre 2019, conformément à la demande publique de soumissions 64685, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-0078**

**Adjudication de contrats pour la fourniture de conteneurs, chargeuse sur roues et transport des matières – Écocentres Beauport, Val-Bélair, Hêtrière et des Rivières – 2020 à 2025 – Lots 1 et 4 (Appel d'offres public 68880) - AP2020-083 (CT-2466717, CT-2466774) — (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à *Villéco inc.*, les contrats pour la fourniture de conteneurs, chargeuse sur roues et transport des matières – Écocentres Beauport, Val-Bélair, Hêtrière et des Rivières – 2020 à 2025 –

Lots 1 et 4, conformément à la demande publique de soumissions 68880 et selon les prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 – Écocentre Beauport : *Villéco inc.*, pour une somme de 2 041 993,54 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 30 avril 2025, selon sa soumission du 21 janvier 2020;
- Lot 4 - Écocentre Hêtrière : *Villéco inc.*, pour une somme de 1 778 247,78 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 30 avril 2025, selon sa soumission du 21 janvier 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **CA-2020-0079**

**Entente triennale entre la Ville de Québec et *Agiro*, relative aux services professionnels et techniques pour la réalisation de projets en limnologie – années 2020 à 2022 (Dossier 64699) - [AP2020-097](#) (CT-2467042) — (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et *Agiro*, relative aux services professionnels et techniques pour la réalisation de projets en limnologie - années 2020 à 2022, pour une somme de 817 084,18 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° les directeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et du Service des approvisionnements à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **CA-2020-0080**

**Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale–Nationale et de la Ville de Lévis 2020–2022, entre la Ville de Québec, la *Communauté métropolitaine de Québec* et plusieurs autres partenaires, relative au versement d'une subvention - Nomination d'un représentant et de son substitut au comité directeur de ladite entente sectorielle - [DE2020-022](#) (Modifiée par [CA-2020-0266](#), [CA-2020-0145](#)) (CT-DE2020-022) — (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 322 380 \$ à même le



*Fonds de développement des territoires*, pour la réalisation des projets prévus à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale–Nationale et de la Ville de Lévis 2020–2022;

- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec, la *Communauté métropolitaine de Québec* et plusieurs autres partenaires, relative au versement d'une subvention maximale de 102 460 \$ en 2020, de 107 460 \$ en 2021 et de 112 460 \$ en 2022, dans le cadre de la *Politique du Fonds d'investissement des territoires* pour la réalisation de ces projets, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser l'utilisation de la somme résiduelle de 28 122 \$ de la Ville de Québec affectée à l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale–Nationale et de la Ville de Lévis 2017–2019*, pour la réalisation desdits projets;
- 4° de nommer madame la conseillère Marie–Josée Savard, membre du comité exécutif et membre du *Forum des élus de la Capitale–Nationale*, à titre de représentante au comité directeur de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale–Nationale et de la Ville de Lévis 2020–2022*, et de nommer monsieur le maire Régis Labeaume comme substitut.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-0081**

**Entente de non–divulgence et de confidentialité entre la Ville de Québec et *GFL Environmental inc.* - [PV2020-001](#) (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente de non–divulgence et de confidentialité entre la Ville de Québec et *GFL Environmental inc.*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-0082**

**Appropriation d'un montant à même la *Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain pour des travaux visant à minimiser les impacts de l'incinérateur sur son voisinage* - [PV2020-002](#) (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la libération des sommes inutilisées, soit 299 686,37 \$, relatives au projet de verdissement du terrain de l'incinérateur, en

vertu de la résolution CA-2014-0220 du 3 juin 2014, et leur réaffectation à la *Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain*;

- 2° d'approprier un montant de 309 962,24 \$ à même la *Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain* pour des travaux visant à minimiser les impacts de l'incinérateur sur son voisinage.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **CA-2020-0083**

#### **Renouvellement du recueil des *Conditions de travail des officiers et officières cadres du Service de police de la Ville de Québec 2019-2023* - RH2020-074 (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approuver le renouvellement du recueil des *Conditions de travail des officiers et officières cadres du Service de police de la Ville de Québec 2019-2023*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines pour qu'il modifie ledit recueil, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 3° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **CA-2020-0084**

#### **Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Raynald Thibaudeau (ID. 175407), à titre de directeur du Service de la gestion des équipements motorisés - RH2020-112 (CT-RH2020-112) — (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Raynald Thibaudeau (ID. 175407), pour agir à titre de directeur (D080) du Service de la gestion des équipements motorisés (poste no 32814), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Avis de motion**

---

**CAAM-2020-0085**

**Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1306, et dépôt du projet de règlement - **TM2020-002** (Ra-2176)**

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant diverses interventions pour le développement et le déploiement du gestionnaire artériel associé à la gestion des systèmes de transport intelligent qui desservent à la fois les réseaux routiers relevant de la compétence de proximité et de celle d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes requis aux fins desdites interventions.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 3 500 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CA-2020-0086**

**Modification des fiches 2037014-A et 2037014-V - Appropriation de 350 000 \$ au fonds général - **TM2020-002** (Ra-2176)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de modifier les fiches 2037014-A et 2037014-V afin de leur ajouter un montant de 1 500 000 \$ pour l'année 2020, réparti comme suit :
  - 2037014-A : 994 500 \$;
  - 2037014-V : 505 500 \$;
- 2° d'approprier un montant de 350 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10%) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1306. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2020-0087**

**Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation électrique du poste de pompage d'eau potable P302 situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1323, et dépôt du projet de règlement - **TE2020-001 (Ra-2176)****

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réhabilitation électrique du poste de pompage d'eau potable P302 situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 800 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CA-2020-0088**

**Appropriation de 280 000 \$ au fonds général de l'agglomération - **TE2020-001 (Ra-2176)****

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approprier un montant de 280 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10%) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1323. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2020-0089**

**Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à l'indice de chaleur ressentie, R.A.V.Q. 1283, et dépôt du projet de règlement - **DG2020-005 (Ra-2177)****

---

Madame la conseillère Michelle-Morin Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles afin de prévoir une référence à l'index THSW dans l'établissement de l'indice de chaleur ressentie servant à déterminer si les chevaux peuvent circuler ou non.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CAAM-2020-0090**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1315, et dépôt du projet de règlement - GI2019-018 (Ra-2177)***

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de démolition, de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains, relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 2 500 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CA-2020-0091**

***Appropriation de 250 000 \$ au fonds général - GI2019-018 (Ra-2177)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 250 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10%) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1315. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2020-0092**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de modification de l'installation de certains compteurs d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1317, et dépôt du projet de règlement - AE2019-004 (Ra-2177)***

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de modification de l'installation de certains compteurs d'eau ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel et l'acquisition du

matériel requis pour la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 706 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition du matériel ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CA-2020-0093**

**Appropriation de 70 600 \$ au fonds général de l'agglomération - AE2019-004 (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 70 600 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10%) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1317. Ce fond sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2020-0094**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1318, et dépôt du projet de règlement - TM2020-004 (Ra-2177)***

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant diverses interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes et le versement des contributions financières requises aux fins desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 10 100 000 \$ pour les travaux, les contrats de services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement des contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CA-2020-0095**

**Appropriation de 780 000 \$ au fonds général de l'agglomération - TM2020-004 (Abrogée par CA-2020-0121) (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 780 000 \$ au fonds général de l'agglomération, correspondant à une partie de l'emprunt prévu par le Règlement R.A.V.Q. 1318. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2020-0096**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1328, et dépôt du projet de règlement - TI2020-002 (Ra-2177)***

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant l'acquisition et l'installation du matériel et des logiciels ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication dans certains domaines relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 47 000 000 \$ pour l'acquisition et l'installation du matériel et des logiciels, les services professionnels et l'embauche du personnel ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CA-2020-0097**

**Appropriation de 4 700 000 \$ au fonds général - TI2020-002 (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approprier un montant de 4 700 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10%) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1328. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2020-0098**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1329, et dépôt du projet de règlement - TI2020-001 (Ra-2177)***

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant l'acquisition

et l'installation du matériel et des logiciels ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication relativement à certains services municipaux d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 500 000 \$ pour l'acquisition et l'installation du matériel et des logiciels, les services professionnels et l'embauche du personnel ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CA-2020-0099**

**Appropriation de 350 000 \$ au fonds général de l'agglomération - TI2020-001 (Ra-2177)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approprier un montant de 350 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10%) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1329. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption de règlements**

---

**CA-2020-0100**

***Règlement de l'agglomération sur des travaux relatifs à l'augmentation de la réserve d'eau potable à l'usine de traitement d'eau de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1248 - TE2019-002 (Ra-2173)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux relatifs à l'augmentation de la réserve d'eau potable à l'usine de traitement d'eau de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1248.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CA-2020-0101**

***Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables, R.A.V.Q. 1311 - PA2019-154 (Ra-2168)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables, R.A.V.Q. 1311.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-0102**

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1320 - TE2019-011 (Ra-2173)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1320.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-0103**

***Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1321 - FN2020-009 (Ra-2174)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1321.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Période de questions des citoyens**

---

Aucune question n'a été posée.

## **Clôture de la séance**

---

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 40.

Steeve Verret  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/ir